

Communiqué de presse, 17 mars 2025

Transport intérieur de marchandises : mission première de l'entreprise – Non du Parlement à l'objectif de transfert sur le territoire suisse

L'Association suisse des transports routiers (ASTAG) salue la décision du Conseil national concernant la loi sur le transport de marchandises qui donne ainsi un signal clair pour plus de rentabilité propre, de concurrence et d'ambitions entrepreneuriales de la part de CFF Cargo. Le forcing idéologique de Pro Alps pour un mandat de transfert sur le territoire national a abouti à un refus clair.

La collaboration équitable de tous les modes de transport (route, rail, eau, air) est depuis longtemps une valeur sûre défendue par l'ASTAG. Seule la comodalité permet d'assurer un transport de marchandises performant, adapté aux besoins, financièrement supportable et respectueux de l'environnement et du climat. Il convient donc de saluer la décision de ce jour du Conseil national dans le cadre de l'élimination des divergences concernant la nouvelle loi sur le transport de marchandises (LTM). Le transport ferroviaire de marchandises sur le territoire suisse est donc en principe tenu de répondre au principe d'autonomie financière, c'est-à-dire que les offres doivent être autosuffisantes financièrement parlant. Dans le trafic de marchandises par wagons complets isolés (TWCI), des subventions de la Confédération restent toutefois possibles à titre temporaire (!), l'idée étant de soutenir les prestataires jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'augmenter leur productivité grâce à l'attelage automatique numérique et qu'ils soient enfin dans les chiffres noirs. « Tout comme la branche des transports routiers, le transport ferroviaire de marchandises doit assurer son autonomie financière » déclare Thierry Burkart, président central de l'ASTAG « c'est pourquoi nous soutenons clairement la version actuelle de la LTM ! ».

Pro Alps : Tout miser sur une carte – et perdre !

Les décisions prises par le Parlement dans le cadre de l'élimination des divergences relatives à la LTM constituent un pas important en direction du marché, de la concurrence et de l'orientation fondamentale de l'entreprise. CFF Cargo, la plus importante entreprise de fret ferroviaire du pays, reçoit le mandat clair de se positionner selon des considérations économiques. Les objectifs économiques selon les directives politiques, par exemple le maintien de tous les points de desserte sur l'ensemble du territoire, ne sont définitivement plus à l'ordre du jour. Tant le Conseil des États que le Conseil national ont explicitement dit non à un mandat de transfert du trafic intérieur de marchandises. Le forcing de Pro Alps (anciennement : Initiative des Alpes), qui – sans base constitutionnelle ! – exigeait une augmentation de la part du rail à l'intérieur du pays, a subi un rejet clair. L'industrie du transport de marchandises avec les associations et les entreprises du transport routier et ferroviaire, est depuis longtemps d'accord sur le fait que des prestations de transport fiables, ponctuelles et adaptées aux besoins des clients sont avant tout basées sur la collaboration. Les vœux pieux empreints d'idéologie ne mènent à rien. L'ASTAG demande instamment à Pro Alps d'abandonner les illusions dépassées et de reconnaître la réalité et les ébauches de solutions entrepreneuriales de la branche dont la progression rapide de la décarbonation du transport routier fait aussi partie. « La diabolisation du transport de marchandises sur route n'a jamais eu lieu d'être et elle l'est encore moins avec la modernisation des flottes de véhicules » déclare Thierry Burkart.

Pour de plus amples informations :

André Kirchhofer

a.kirchhofer@astag.ch, 079 659 86 86

ASTAG

Schweizerischer Nutzfahrzeugverband

Wölflistrasse 5, 3006 Bern, +41 31 370 85 85, astag@astag.ch, astag.ch